



Nº 160

Le 31 juillet 1990

## M. CLARK S'INQUIETE DE L'EVOLUTION DE

### LA SITUATION DE CACHEMIRE

Réagissant à l'application récente du Jammu and Kashmir Disturbed Areas Act, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a demandé au gouvernement de l'Inde de faire preuve de retenue dans l'administration de cette loi d'exception.

La Loi a été appliquée à tous les districts de la vallée du Cachemire et à une zone de 20 km de large le long de la ligne de contrôle entre l'Inde et le Pakistan. Elle délègue aux autorités policières le pouvoir de tirer sur ceux qui violent l'interdiction visant tout rassemblement de cinq personnes et plus, ceux qui portent des armes à feu et des munitions et ceux qui se livrent à des actes pouvant perturber l'ordre public.

Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable de faire régner l'ordre public au Cachemire, M. Clark a souligné l'importance de respecter les droits de la personne et d'assurer la sécurité des civils.

M. Clark a rappelé son opinion selon laquelle les deux pays doivent chercher des moyens pacifiques de régler leurs différends sur le Cachemire.

"Le Canada a toujours exhorté l'Inde et le Pakistan à faire preuve de modération dans le dossier du Cachemire pour éviter tout risque d'accident ou d'erreur de calcul qui pourrait entraîner un affrontement militaire. Nous exhortons les deux pays à poursuivre le dialogue sur la base des Simla Accords", a dit M. Clark.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter:

Service de relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874